

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 047-2019

Type d'intervention: Postulat

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.65

Déposée le: 04.03.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Stucki (Stettlen, pvl) (porte-parole)
Grupp (Biel/Bienne, Les Verts)
Etter (Treiten, PBD)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 07.03.2019

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Branche ouest de l'A5: pour un dialogue sans tabou

Le Conseil-exécutif est chargé de vérifier auprès de la Confédération s'il est possible d'apporter une modification à l'arrêté concernant le réseau de routes nationales.

Développement :

Le projet actuel de la branche Ouest de l'A5 – résultat du « groupe de travail Stöckli », peu participatif, de l'ancien maire de Bienne – est dans l'impasse. L'opposition contre cette atteinte à l'image de la ville et aux coûts du projet (2 200 millions de francs) est grande. La procédure de dialogue engagée est une chance à saisir d'impliquer maintenant la population dans la planification. Il est donc important que la discussion ne se limite pas au projet officiel et à l'alternative « Axe Ouest : mieux comme ça ». D'autres variantes, comme un tunnel autoroutier ou le maintien du statut quo, mais aussi notamment l'achèvement du réseau de routes avec un tracé au sud du lac de Bienne, doivent également être remises sur la table. Le canton de Berne doit donc vérifier auprès de la Confédération s'il est possible d'apporter une modification à l'arrêté concernant le réseau de routes nationales.

Motivation de l'urgence : Les discussions de la table ronde autour de l'A5 ont déjà commencé et ne doivent pas être retardées – il est donc nécessaire de procéder à cette vérification rapidement.

Destinataire

- Grand Conseil